

Table ronde : Concilier préservation de la biodiversité et usages anthropiques



Jeudi 29 janvier 2026
Colloque Biodiversité
10h50 à 12h40



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Collectivité
Territoriale
de **Martinique**

Et vous, que voyez-vous ?



Et vous, que voyez-vous ?



Séquence 1 : La sensibilisation, premier levier pour prendre en compte la biodiversité et partager les points de vue



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

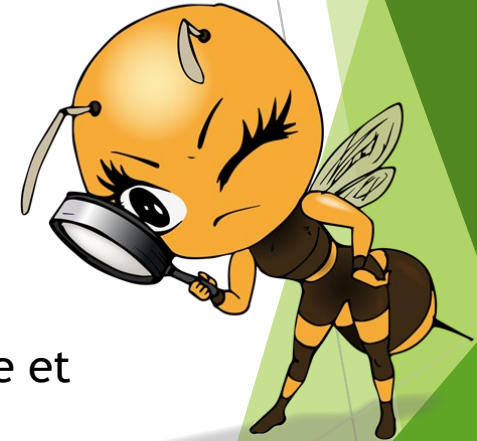
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Collectivité
Territoriale
de **Martinique**

1 - Qui sommes nous ?



- Créé en 1993 - 33 ans. Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de la Martinique (CCSTI)
- **Agréé** Education Nationale et Jeunesse et Education Populaire
- **Missions** : contribuer à la diffusion des connaissances sur les sciences et techniques, créer des outils pédagogiques, coordonner des actions comme la Fête de la Science (depuis 1993)
- **Différents pôles thématiques** (40 000 bénéficiaires annuellement)

2 - La biodiversité, un bien commun

La Martinique possède une biodiversité exceptionnelle mais fragile.

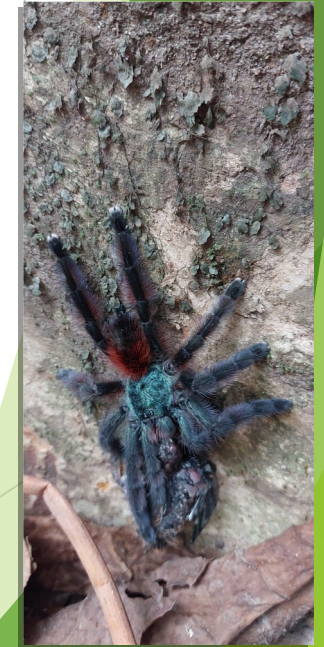
- Un fort taux d'endémisme : certaines espèces animales et végétales n'existent nulle part ailleurs
- Une grande diversité de milieux naturels sur un territoire restreint
- Des écosystèmes sensibles aux perturbations humaines et climatiques

Forêts, mangroves, récifs coralliens et milieux urbains sont interconnectés.

- Les forêts limitent l'érosion et protègent les récifs en aval
- Les mangroves filtrent l'eau et protègent le littoral
- Les activités humaines en zone urbaine ont des impacts directs sur les milieux naturels

L'Homme fait partie intégrante de cet écosystème.

- Les pratiques agricoles, de pêche et d'aménagement influencent directement la biodiversité
- Les choix du quotidien (déchets, eau, consommation) ont un impact réel
- L'Homme est à la fois **acteur, bénéficiaire et responsable** de l'équilibre naturel



3 - Pourquoi la biodiversité est essentielle ?

Elle protège le littoral et soutient la pêche et l'agriculture.

- Les mangroves et récifs atténuent l'impact des houles et tempêtes
- Les écosystèmes marins sont essentiels à la pêche artisanale
- La biodiversité des sols conditionne la productivité agricole

Elle participe à l'économie locale et à l'attractivité du territoire.

- Tourisme nature, randonnées, plongée, paysages emblématiques
- Activités économiques dépendantes de milieux naturels en bon état
- Image de la Martinique comme territoire riche et préservé

Préserver la biodiversité, c'est préserver notre qualité de vie.

- Qualité de l'eau, de l'air et des sols
- Sécurité alimentaire et sanitaire
- Cadre de vie agréable pour les habitants et les générations futures



« Avec la biodiversité, on en parle... et on agit ! »»

4 - Pourquoi la préserver encore plus aujourd'hui ?

Pollution, urbanisation et changement climatique fragilisent les milieux naturels.

- Artificialisation des sols et urbanisation du littoral
- Pollution des sols et des milieux aquatiques
- Augmentation des événements climatiques extrêmes

Ces impacts sont renforcés par notre insularité.

- Un territoire limité, sans possibilité de “déplacement” des écosystèmes
- Une forte concentration des usages sur un espace restreint
- Une vulnérabilité accrue face aux dérèglements climatiques

La biodiversité est un patrimoine vivant à protéger dès maintenant.

- Une perte de biodiversité est souvent irréversible
- Agir tôt permet de limiter les coûts humains, économiques et environnementaux
- La préservation repose sur une action collective, dont la sensibilisation est le premier levier.



« Avec la biodiversité, on en parle... et on agit ! »»

5 - Le Jardin conservatoire des Découvertes

Le jardin conservatoire : un outil concret de sensibilisation

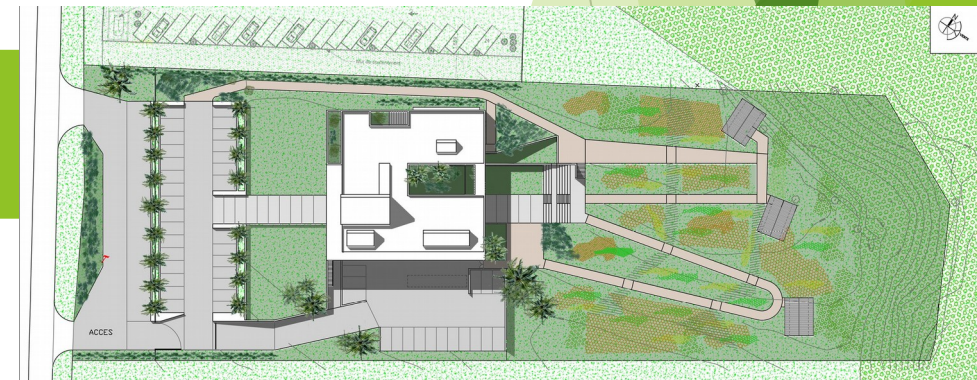
- Un sanctuaire de 7000 m² où la biodiversité se **découvre et s'expérimente**
- Un projet construit avec le **Conservatoire botanique de Martinique**, garantissant des plantations adaptées au territoire
- Valorisation du patrimoine végétal martiniquais

Observer et comprendre la biodiversité locale

- Le projet « **Les animaux du jardin** » met en lumière la faune endémique
- Compréhension des interactions entre végétaux, animaux et humains
- Temps d'échanges autour des pratiques et des usages du quotidien

Impliquer la population pour agir collectivement.

- Mobilisation du **Lasotè** pour des plantations participatives
- Implication directe des habitants dans la préservation du vivant
- La sensibilisation devient un levier d'adhésion et d'action durable



« Avec la biodiversité, on en parle... et on agit ! »»

Séquence 2 :

Eviter, Réduire, Compenser



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



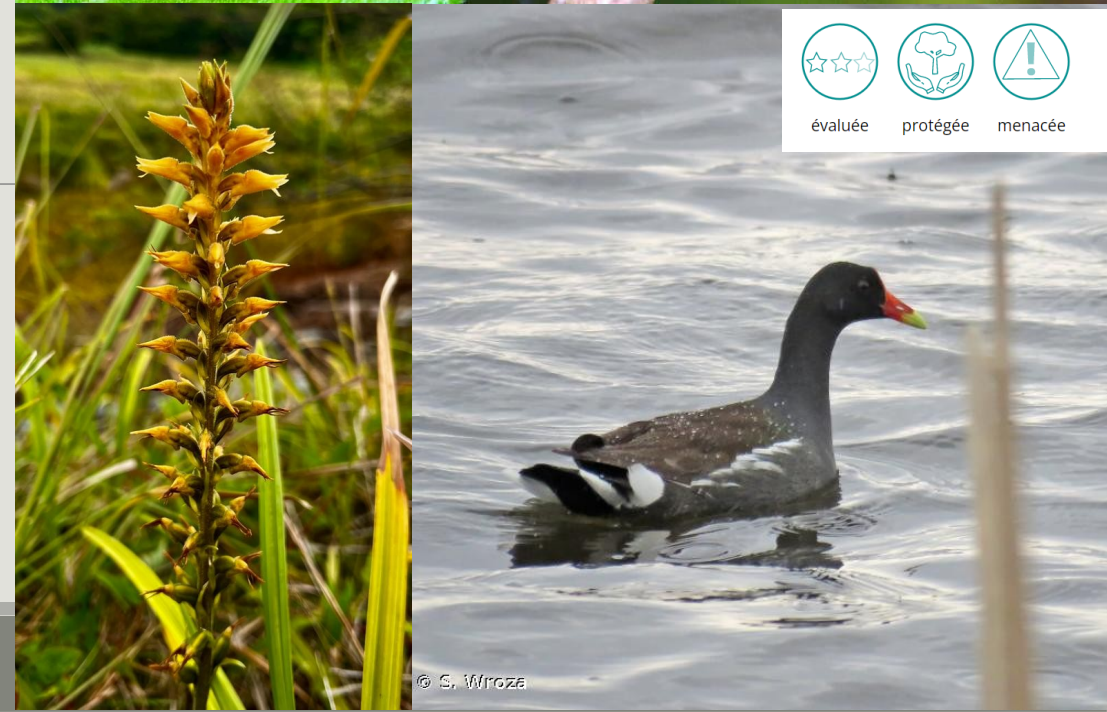
Collectivité
Territoriale
de **Martinique**

ERC : quelle responsabilité collective pour préserver la biodiversité ?

La biodiversité se compense-t-elle vraiment ?



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
par M. Herteman, Présidente du CSRPN



Rôles et fonctions du CSRPN

Renouvelé le **24 juillet 2024** par le Préfet de Région pour le mandat 2024-2028.

Composé de **27 membres bénévoles représentatifs** : botanique, zoologie, géologie, écologie, ornithologie, entomologie, éthologie..

Instance ayant pour but **d'éclairer l'État et le territoire sur les politiques publiques** en matière de patrimoine naturel, notamment en termes de connaissances et de gestion des milieux en formulant des avis notamment sur :

- la **valeur scientifique** des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour,
- les propositions de **listes régionales d'espèces protégées**,
- la **délivrance d'autorisations** portant sur les espèces protégées,
- les **orientations régionales** de gestion de la faune sauvage et de l'amélioration de ses habitats.

Maillon essentiel entre
la science et l'action
publique



Présidente : Mélanie HERTEMAN
1ere Vice Présidente : Olivia URITY
2ieme Vice-Président : Guillaume VISCARDI



Que dit le code de l'environnement ?

L110-1 Code de
l'environnement

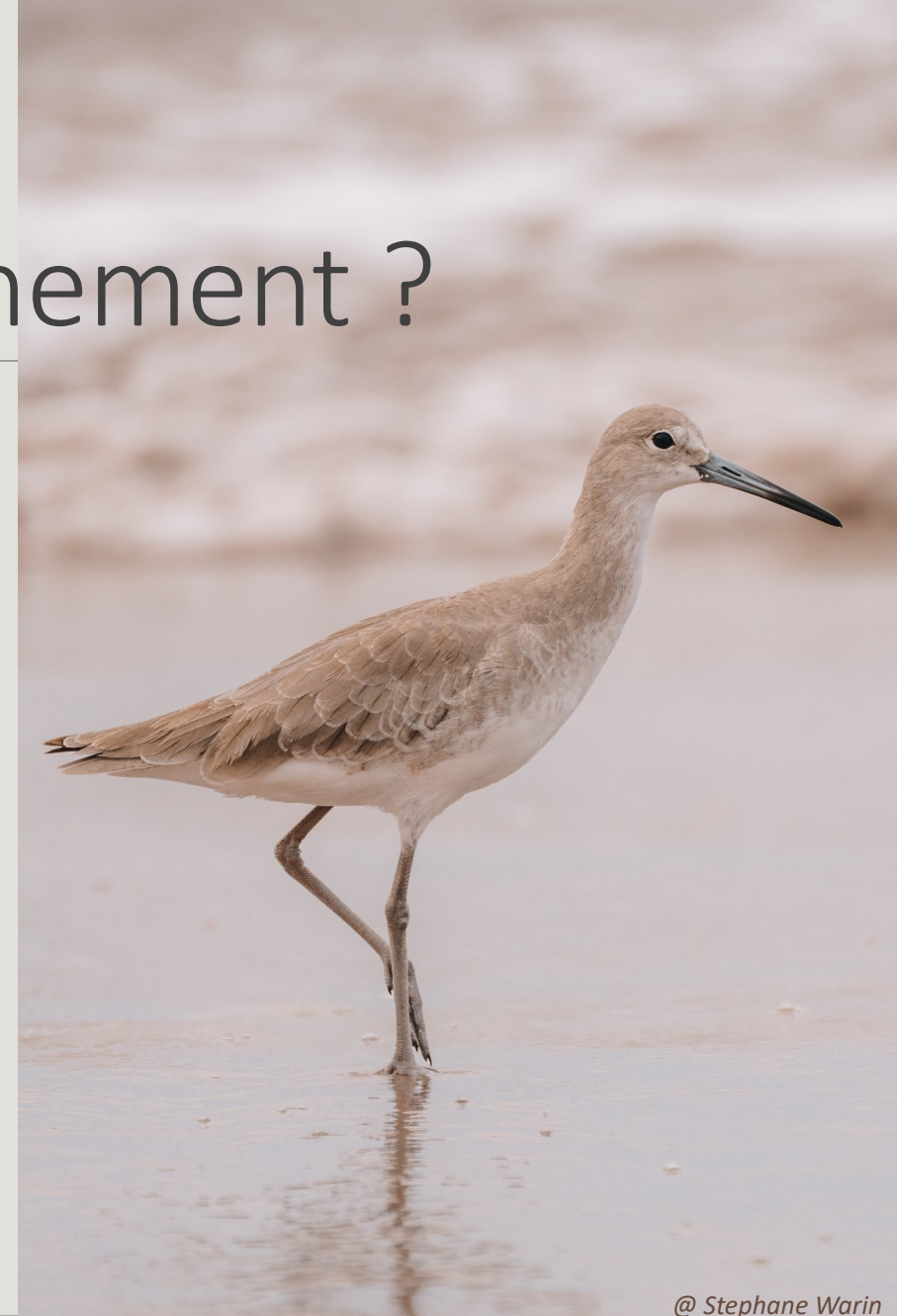
« Les milieux naturels[...]et la biodiversité font partie du **patrimoine commun de la nation.** »

« Leur connaissance, leur protection, [...] la préservation de leur capacité à évoluer [...] **sont d'intérêt général...** »

« Le principe d'**action préventive et de correction**, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement... »



La séquence ERC



@ Stephane Warin

La séquence ERC : origine, principes et inscription dans le droit environnemental

L 163-1 Code de l'environnement

La séquence ERC : un principe clé de la protection de l'environnement.

Origine juridique: (France)

- Loi de protection de la nature – **1976**
- Grenelle de l'environnement – **2009 / 2010**
- Loi biodiversité – **2016** (consolidation du dispositif)

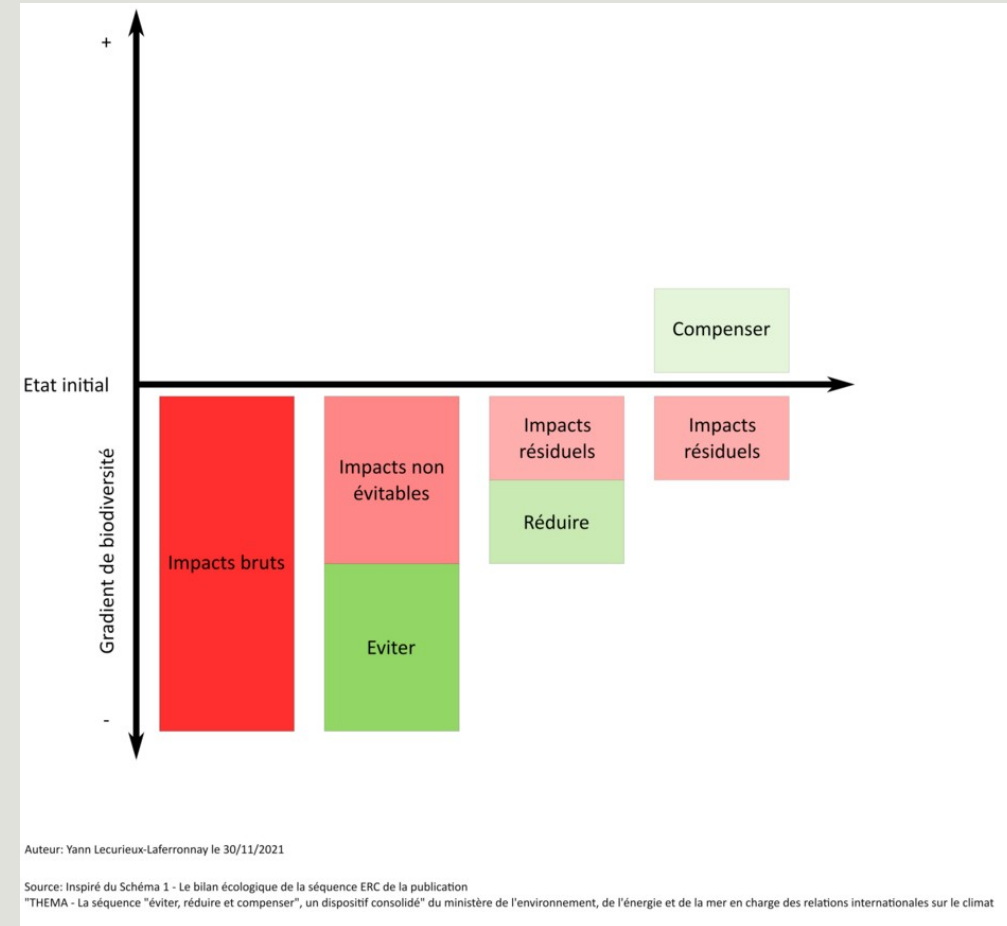
Une démarche obligatoire pour les projets à impact environnemental

Tout projet soumis à évaluation environnementale doit respecter l'ordre suivant :

- ☑ **ÉVITER** → Supprimer les atteintes à l'environnement dès la conception du projet
- ⚠ **RÉDUIRE** → Limiter les impacts qui n'ont pas pu être évités
- 🌱 **COMPENSER** → Compenser les impacts résiduels significatifs

Objectif final

- ⇒ **Aucune perte nette de biodiversité ni de fonctionnalité écosystémique**
- ⇒ **Idéalement : gain de biodiversité**



La séquence ERC : origine, principes et inscription dans le droit environnemental

L 163-1 Code de l'environnement

La séquence ERC : un principe clé de la protection de l'environnement.

Origine juridique: (France)

- Loi de protection de la nature – **1976**
- Grenelle de l'environnement – **2009 / 2010**
- Loi biodiversité – **2016** (consolidation du dispositif)

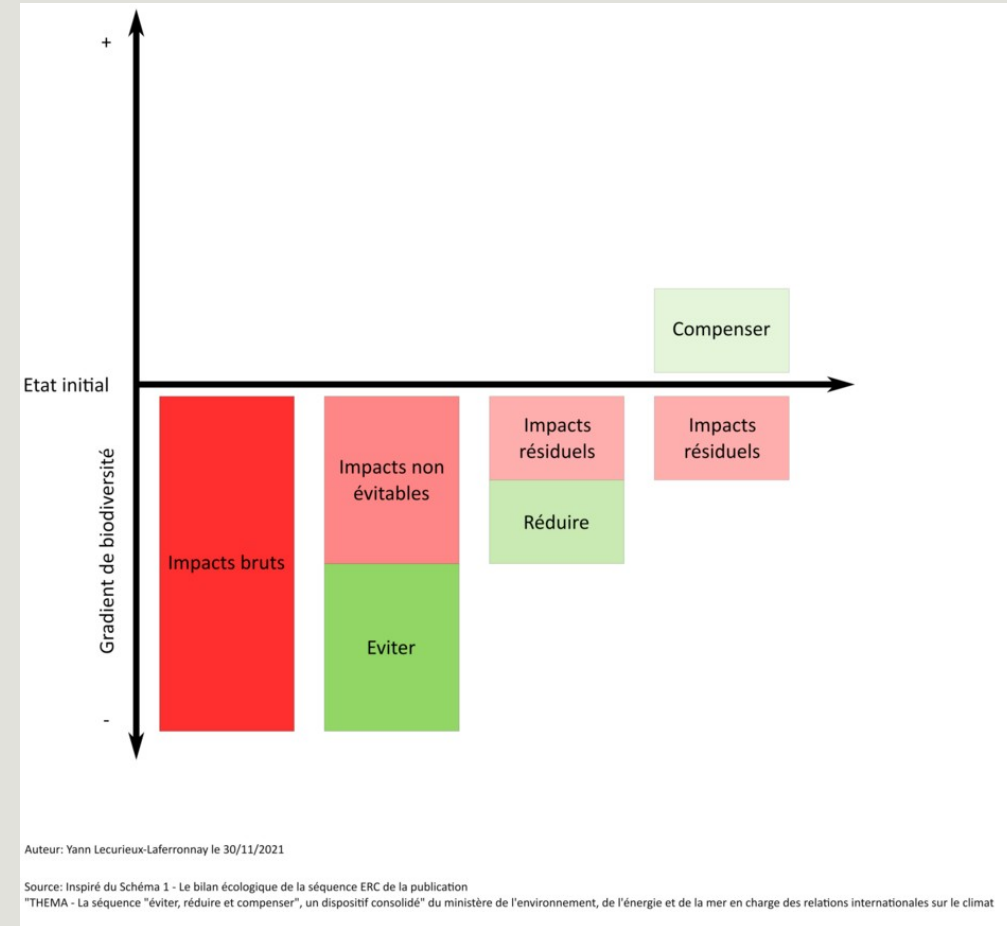
Une démarche obligatoire pour les projets à impact environnemental

Tout projet soumis à évaluation environnementale doit respecter l'ordre suivant :

- ☑ **ÉVITER** → Supprimer les atteintes à l'environnement dès la conception du projet
- ⚠ **RÉDUIRE** → Limiter les impacts qui n'ont pas pu être évités
- 🌱 **COMPENSER** → Compenser les impacts résiduels significatifs

Objectif final

- ⇒ **Aucune perte nette de biodiversité ni de fonctionnalité écosystémique**
- ⇒ **Idéalement : gain de biodiversité**



La logique ERC : éviter et réduire avant de compenser

❑ La séquence ERC :

- Outil exigeant de conception des projets, et non une simple formalité administrative.
- Vise à intégrer la question de la biodiversité en amont du projet de développement territorial.

❑ Un lien fort avec la protection des espèces protégées

- De nombreuses espèces (notamment en Martinique) bénéficient d'une **protection réglementaire stricte**. Toute atteinte (destruction, perturbation, habitats) est en principe **interdit**
- Des dérogations possibles, mais sous conditions strictes mais uniquement si :
 - ✓ Aucune alternative satisfaisante
 - ✓ Intérêt public majeur démontré
 - ✓ Pas d'impact sur l'état de conservation des espèces

❑ Un rôle clé de l'expertise scientifique (CSRPN)

- Connaissance fine des espèces et des milieux indispensables
- Contribue par ses avis à garantir :
 - la qualité des études
 - la pertinence des mesures ERC
 - le respect réel de la réglementation

Le verbe **compenser** vient du latin *compensare*, qui signifie « peser ensemble », « équilibrer », dérivé de *pensare* (peser). Il renvoie ainsi originellement à l'idée de mise en balance pour rétablir un équilibre.



La logique ERC : éviter et réduire avant de compenser

❑ La séquence ERC :

- Outil exigeant de conception des projets, et non une simple formalité administrative.
- Vise à intégrer la question de la biodiversité en amont du projet de développement territorial.

❑ Un lien fort avec la protection des espèces protégées

- De nombreuses espèces (notamment en Martinique) bénéficient d'une **protection réglementaire stricte**. Toute atteinte (destruction, perturbation, habitats) est en principe **interdit**
- Des dérogations possibles, mais sous conditions strictes mais uniquement si :
 - ✓ Aucune alternative satisfaisante
 - ✓ Intérêt public majeur démontré
 - ✓ Pas d'impact sur l'état de conservation des espèces

❑ Un rôle clé de l'expertise scientifique (CSRPN)

- Connaissance fine des espèces et des milieux indispensables
- Contribue par ses avis à garantir :
 - la qualité des études
 - la pertinence des mesures ERC
 - le respect réel de la réglementation

Le verbe **compenser** vient du latin *compensare*, qui signifie « peser ensemble », « équilibrer », dérivé de *pensare* (peser). Il renvoie ainsi originellement à l'idée de mise en balance pour rétablir un équilibre.



La séquence ERC à l'épreuve de l'effondrement de la biodiversité

- La séquence ERC s'applique à une **biodiversité par nature complexe**.
- Sa mise en œuvre : **défis majeurs**, (compréhension, efficacité et équivalence écologique).
- Son acceptabilité repose sur une **application rigoureuse et partagée**
- Les étapes « éviter » et « réduire » doivent être pleinement intégrées **avant tout recours à la compensation**.
- L'anticipation des impacts, la qualité des mesures proposées et leur cohérence territoriale conditionnent **l'acceptabilité et l'efficacité** écologique des projets.
- Dans ce contexte, le CSRPN joue un rôle essentiel de **garant scientifique**, d'appui à la décision publique et de veille sur le respect de la hiérarchie « éviter – réduire – compenser ».

CONCLUSION

=> Préserver la biodiversité : une grande responsabilité collective



@ Laurent Juhel

La séquence ERC à l'épreuve de l'effondrement de la biodiversité

- La séquence ERC s'applique à une **biodiversité par nature complexe**.
- Sa mise en œuvre : **défis majeurs**, (compréhension, efficacité et équivalence écologique).
- Son acceptabilité repose sur une **application rigoureuse et partagée**
- Les étapes « éviter » et « réduire » doivent être pleinement intégrées **avant tout recours à la compensation**.
- L'anticipation des impacts, la qualité des mesures proposées et leur cohérence territoriale conditionnent **l'acceptabilité et l'efficacité** écologique des projets.
- Dans ce contexte, le CSRPN joue un rôle essentiel de **garant scientifique**, d'appui à la décision publique et de veille sur le respect de la hiérarchie « éviter – réduire – compenser ».

CONCLUSION

=> Préserver la biodiversité : une grande responsabilité collective



@ Laurent Juhel

Merci

Ne pas porter atteinte : l'évitement

Exemple 1 : projet PIMLAB, groupe SETIM, K. Dieye

Exemple 2 : Manifestation sur plage, DEAL, P. Bellenoue

Projet PIMLAB

Réalisation d'un ensemble de bureaux et de logements



Localisation : Pays Noyé, Ducos

Surface du terrain : 41 063 m²

Permis de construire accordé pour :

- 13 392 m² de bureaux pour un siège social
- une résidence de 30 logements collectifs
- 433 places de stationnement au total
dont 225 en sous-sol

Site à l'état naturel très peu artificialisé

- grands et vieux arbres dits remarquables (*acajou senti*, *sablier* etc)
- faune exceptionnelle (6 espèces de chiroptères présentes sur site)



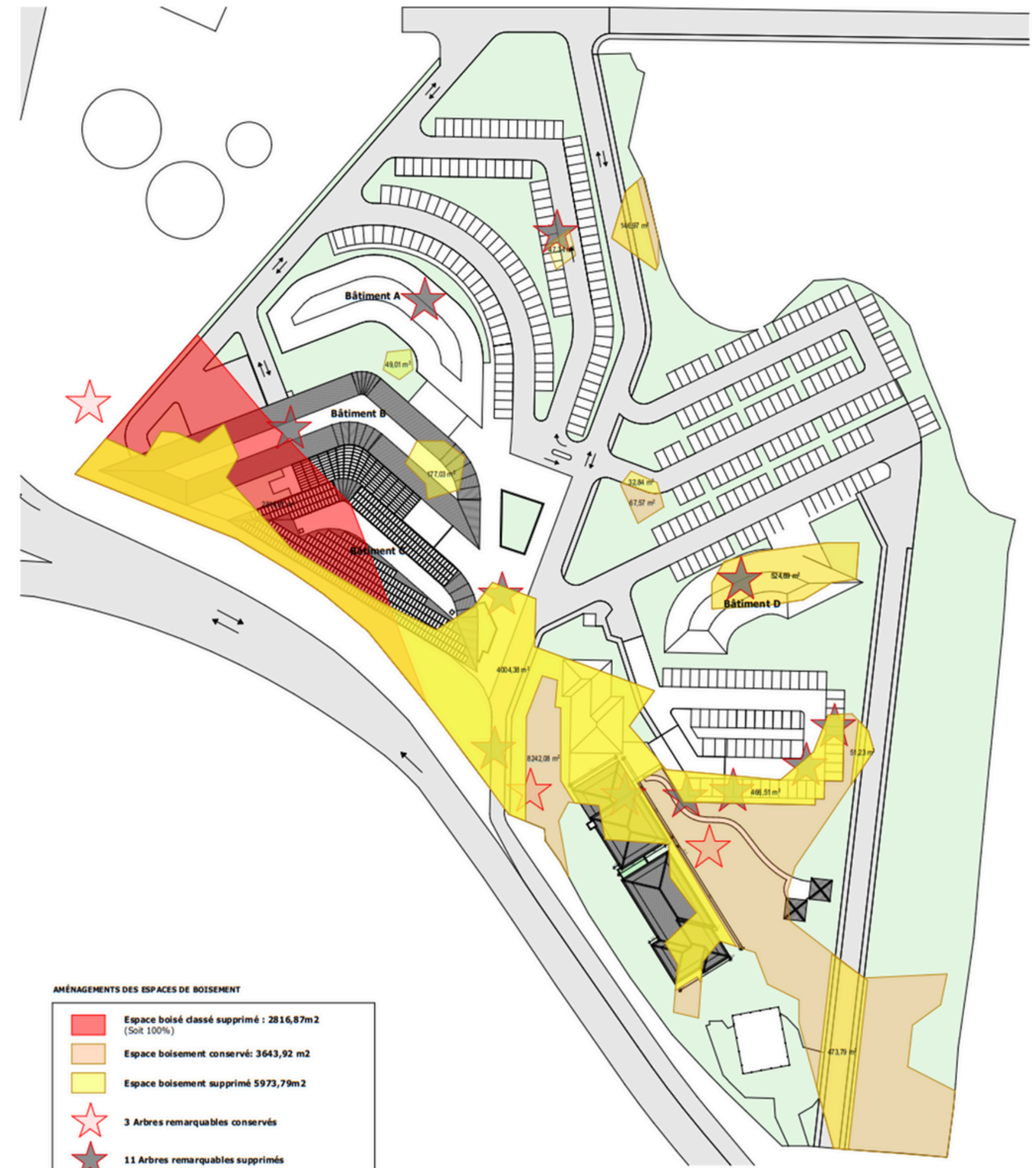
Le projet avant mesures ERC

Boisements

- 8 790 m² de bois supprimés
- 3 644 m² de bois conservés
- 11 arbres remarquables supprimés
- 3 arbres remarquables conservés

Hydraulique

- busage intégral d'une ravine sèche



Le projet après mesures ERC

Boisements

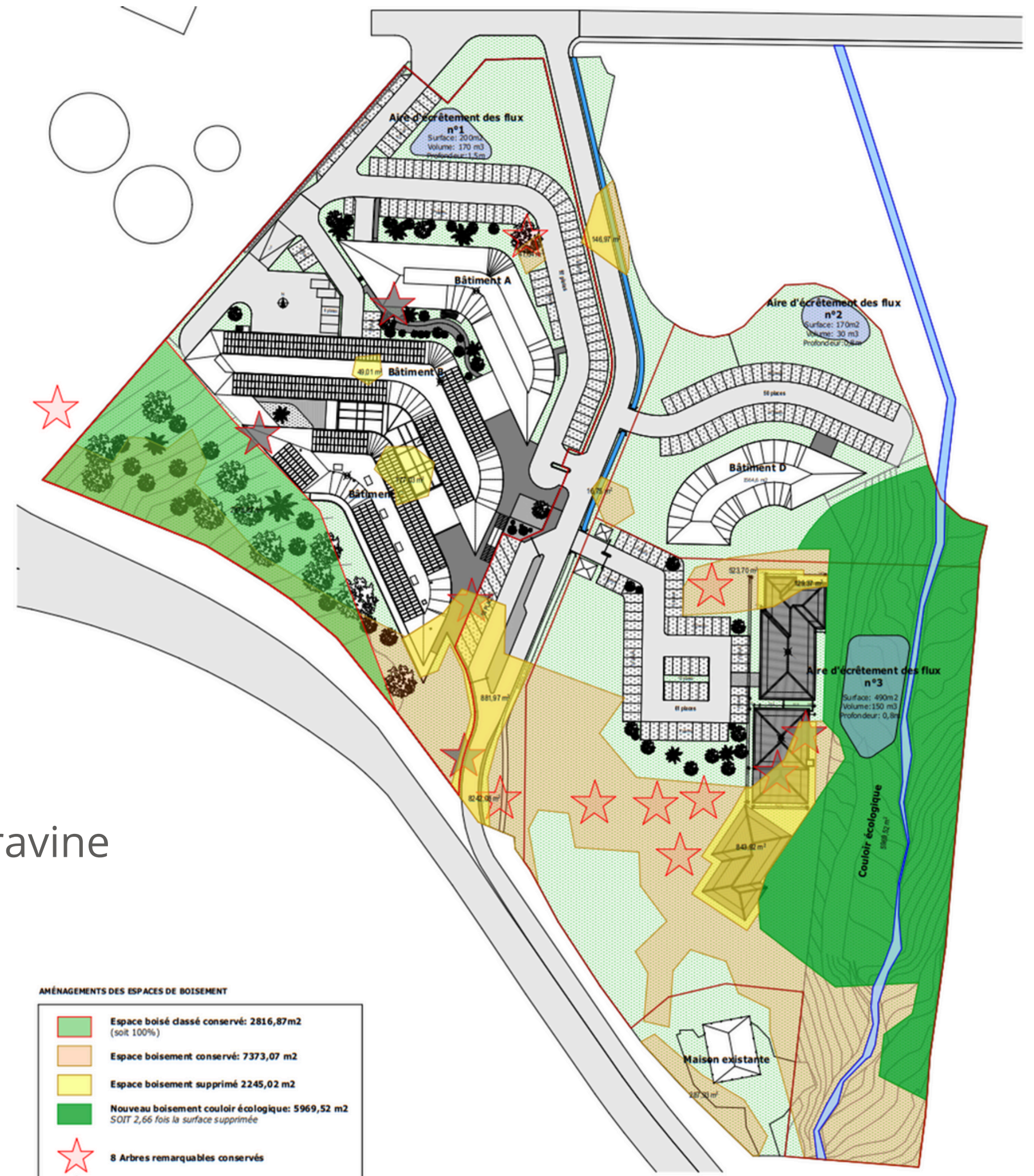
- 2 245 m² de bois supprimés
- 10 189 m² de bois conservés
- 5 970 m² de surfaces reboisées
- 6 arbres remarquables supprimés
- 8 arbres remarquables conservés

Hydraulique

- busage partiel de la ravine sèche
- création de 3 bassins de rétention
- aménagement d'une ripisylve aux abords de la ravine

Faune

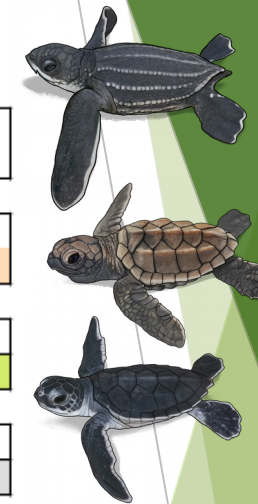
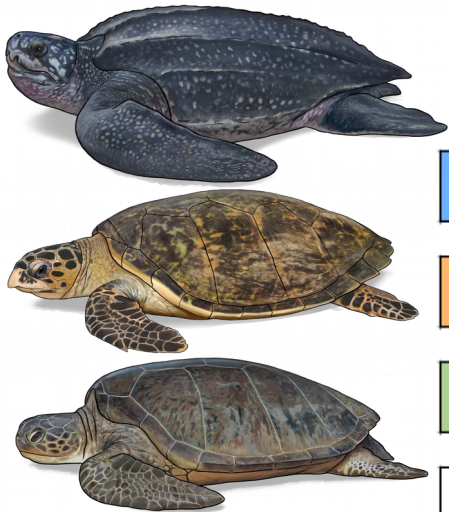
- La source d'alimentation des chiroptères est préservée par le maintien des grands arbres
- Maitrise de la pollution lumineuse



Mesure d'évitement pour la conservation des tortues marines



Une période ciblée pour la réalisation des aménagements autorisés sur les plages



CALENDRIER DE L'ACTIVITE DE PONTE DES TORTUES MARINES

espèce	stade	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
LUTH D. coriacea	pontes		X										
	émergences		X										
IMBRIQUEE E. imbricata	pontes			X									
	émergences									X			
VERTE C. mydas	pontes				X								
	émergences									X			
TOUTES ESPECES	pontes				X			X					
	émergences							X		X			

X : pic d'activité

Sources : analyses des suivis traces 2004-2022 par Marc GIRONDOT, 2023

Impacts des travaux (plantations, enfouissement de câbles ou enclos, construction d'un deck...) : **destruction de nids et donc d'œufs de tortues marines** (espèces protégées)

Constat de 18 ans de suivis traces : **activité de pontes et d'émergences TOUTE l'année**

Période des travaux pour éviter au maximum les impacts : **JANVIER**
(possibilité au cas par cas, en décembre ou février selon l'espèce dominante fréquentant la plage ciblée)

Exemples : projet RECC (initiative citoyenne portée par L'ASSO-Mer), restauration écologique du site de ponte de la plage de l'Union (portée par la collectivité de Sainte-Marie accompagnée par l'ONF)

Limiter l'atteinte : la réduction

Exemple 1 : DEAL, Pauline Bellenoue / tortues marines

Exemple 2 : DEAL, Julie GRESSER / chauves-souris

Mesures de réduction pour la conservation des tortues marines

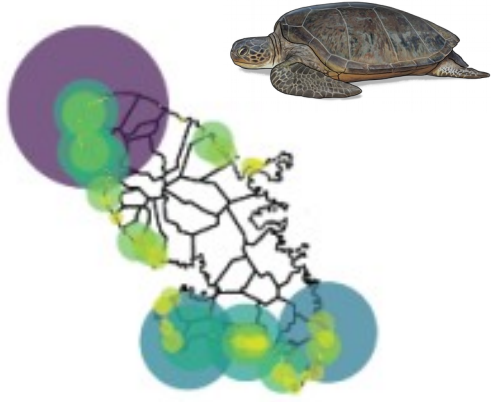
Stratégie DEAL - AOT/sites de ponte



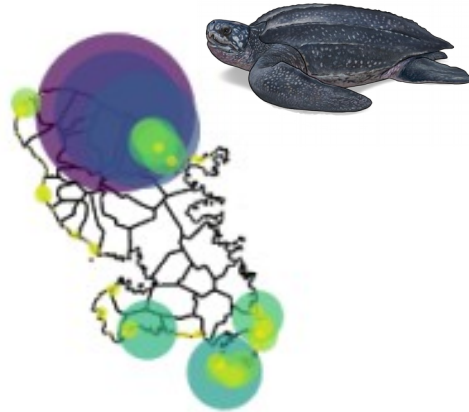
Priorisation des plages (=sites de ponte)

Densités de pontes (données suivies traces 2004-2022)

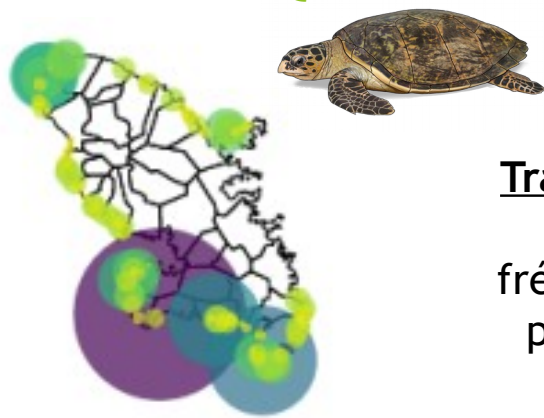
► tortues VERTES



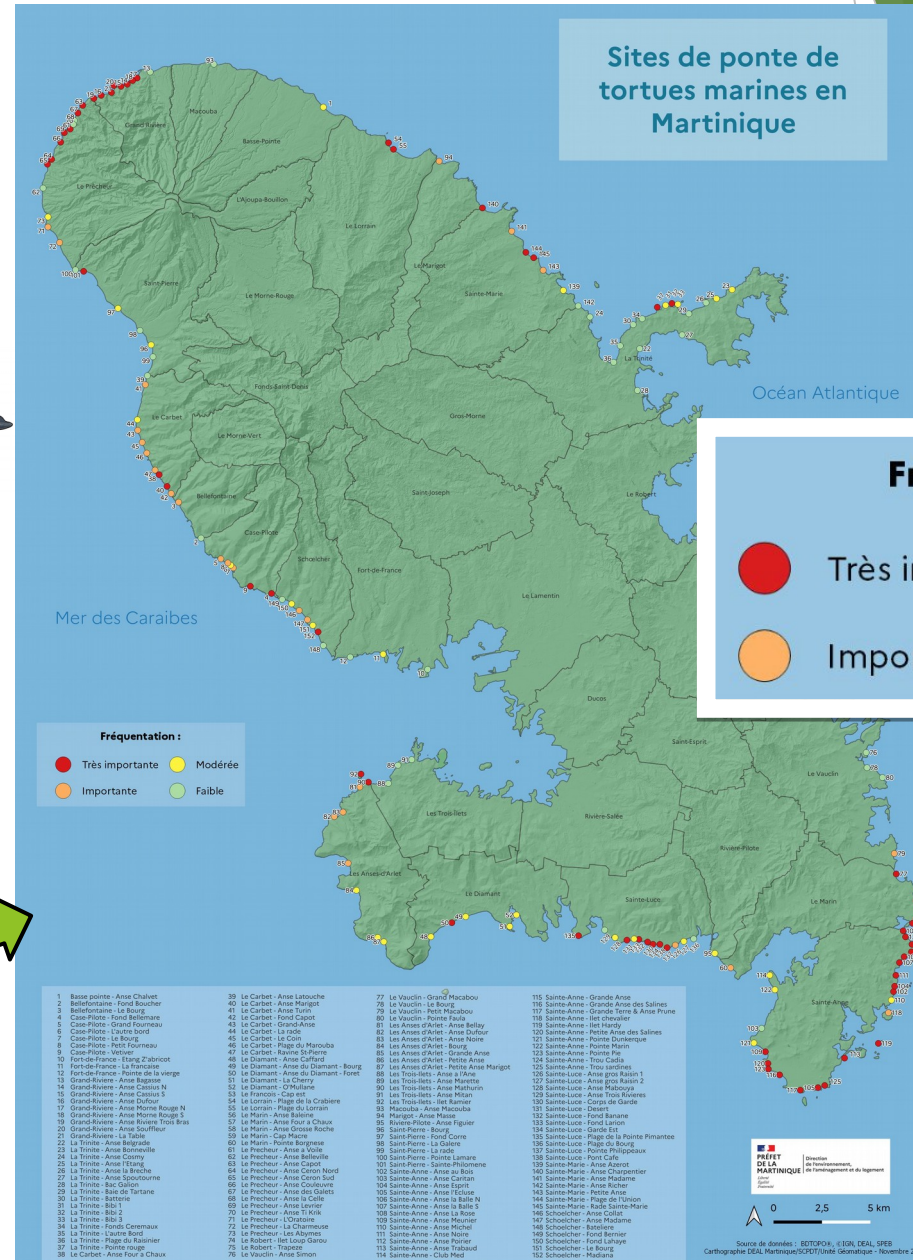
► tortues LUTH



► tortues IMBRIQUEES



Traduction en 4 niveaux
de priorité selon la
fréquentation de la plage
par les tortues marines



Conditions sur les demandes d'AOT longue durée pour l'espace occupé (ex : restaurateurs de plage)

	% autorisée de JOUR	% occupation autorisée de NUIT
Priorité P1 	0 %	0 %
Priorité P2 	20 %	10 %
Priorité P3 	40 %	20 %
Priorité P4 	60 %	30 %

Aucun aménagement

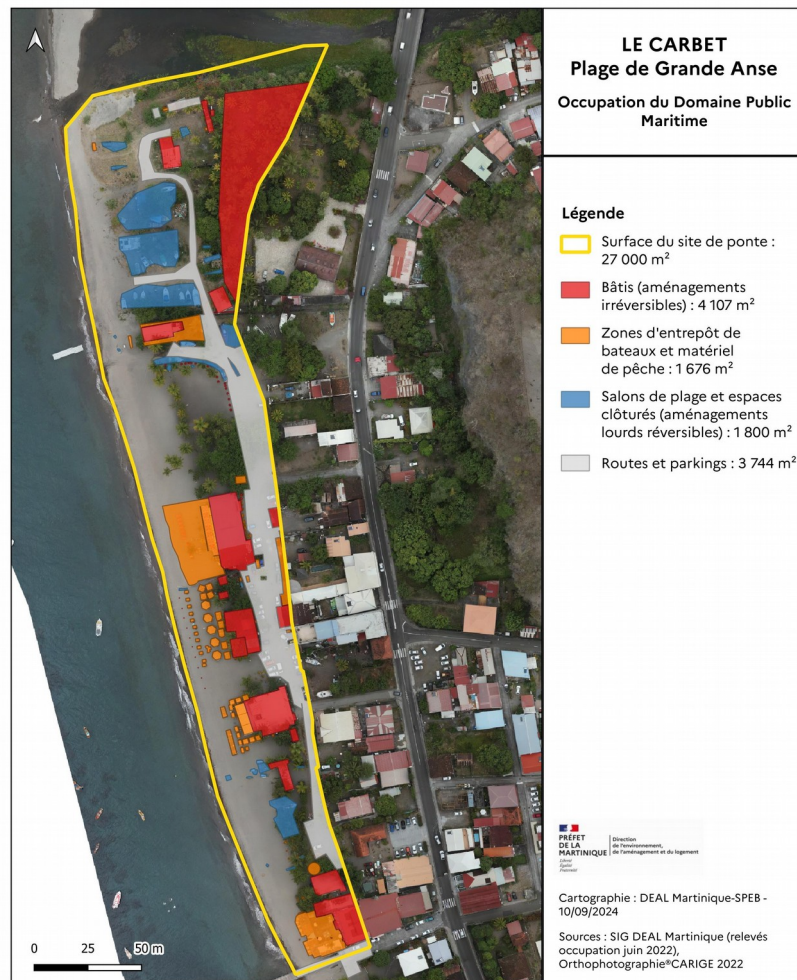
Ex. de plages : Madiana, Salines, Corps de garde, Charpentier

Aménagements lourds possibles
sur % d'occupation de nuit autorisé

Aménagements légers à enlever la nuit
(chaises et tables empilables,
transportables et stockables)

AOT = autorisation d'occupation **TEMPORAIRE**
> les aménagements doivent être
démontables (pas de structure en béton)

Conditions sur les demandes d'AOT longue durée pour l'espace occupé (ex : restaurateurs de plage)



Aménagements légers empilés, rangés et stockés
> **libère de la surface pour la ponte des tortues marines**



Aménagements légers non empilés > **surface de ponte non libérée**



Table de pique-nique = aménagement lourd car non déplaçable





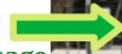
Kayaks non utilisés, stockés et empilés dans 2m² : **minimise l'emprise au sol sur le site de pont**



Si kayaks non utilisés étalés et non empilés : **augmente l'emprise au sol sur le site de pont**



Filet maintenu surélevé à plus de 70cm de haut (le jour et/ou la nuit) : **n'entrave pas le passage des tortues marines**



Filet maintenu au sol (le jour et/ou la nuit) : **entrave le passage des tortues marines**

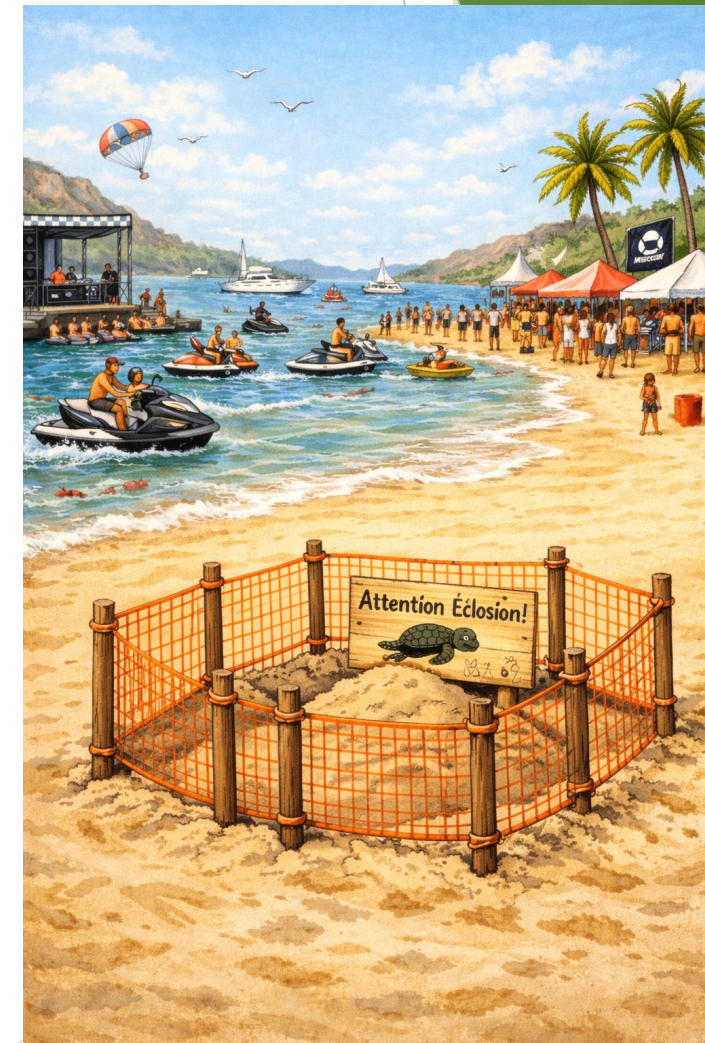


Conditions sur les demandes d'AOT courte durée - manifestations et travaux

Si PENDANT période de ponte :

- ▢ événement à forte densité (ex : manifestation nautique)
- ▢ projet nécessitant des travaux (ex : constructions, enfouissement de canalisations...)
- Possible si mise en place d'un suivi traces 2 mois en amont (par un bénévole d'association ou bureau d'étude habilité)

Ce suivi permet d'isoler les nid via des enclos, lors de la manifestation ou des travaux pour réduire tout risque de piétinement ou destruction du nid



Julie GRESSER - DEAL



Chauves- souris, espèce protégée
dont l'habitat est protégé

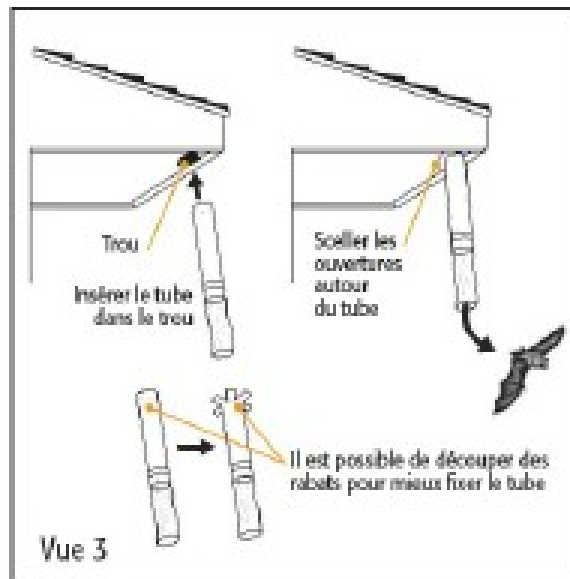
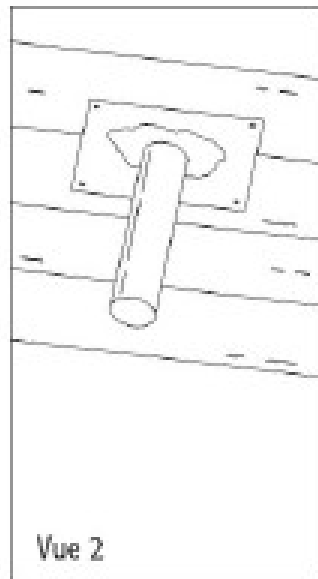
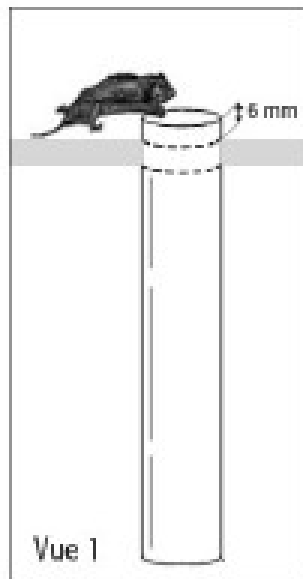
(AM du 17 janvier 2018 modifié le 19 juin 2020)

Seuls mammifères en Martinique, 11 espèces dont une
endémique stricte

→ Destruction de gîtes = DEP

Choix d'une **période avec moins d'impact** : hors période de
reproduction, à savoir entre le 01 novembre et le 15 janvier

Julie GRESSER - DEAL



Source : schéma Régis Gomes, Groupe chiro 971, ASFA, 2014

Technique douce pour faire « sortir » les chauves-souris

7 jours minimum

Réparer l'atteinte portée : Compensation, Suivi, Accompagnement

Exemple : Association La Myriam (destruction de gîtes
chiroptères pour réhabilitation d'un foyer d'accueil),
Représentée par le BE Biotope

Projet de réhabilitation de plusieurs
bâtiments au Marin pour la réalisation d'un
foyer rural

→ *Présence de chauves-souris*
12 500 brachyphylles des cavernes
50 artibés de la Jamaïque



Destruction de gîtes avec la destruction des bâtiments / réhabilitation et perturbation intentionnelle

→ Dépôt d'une demande de DEP (CERFA et mémoire technique) le 17 juin 2024, avis du CRSPN avec des réserves prises en compte

→ Obtention de la DEP en amont du permis de construire, le 5 novembre 2024 pour 5 ans



biotope

La Myriam



Mesure évitement/réduction :

Hors période de reproduction (01/11 au 15/01)

Mesures de réduction :

Vérification de la non présence de femelles gestantes/juvéniles

Fermeture avec système anti-retour, une semaine minimum

Destruction bâtiment 1h30 après le coucher du soleil

Réduction de la pollution lumineuse



biotopie

La Myriam



Mesure de réduction/compensation :

Installation de gîtes artificiels en amont

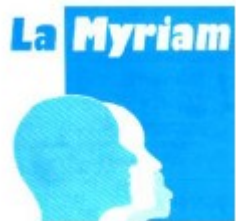
Mesures suivi :

Suivi télémétrique (mini GPS) de 4 individus
pour connaître les déplacements

Suivi colonisation des gîtes

Mesure d'accompagnement :

Suivi environnemental du chantier



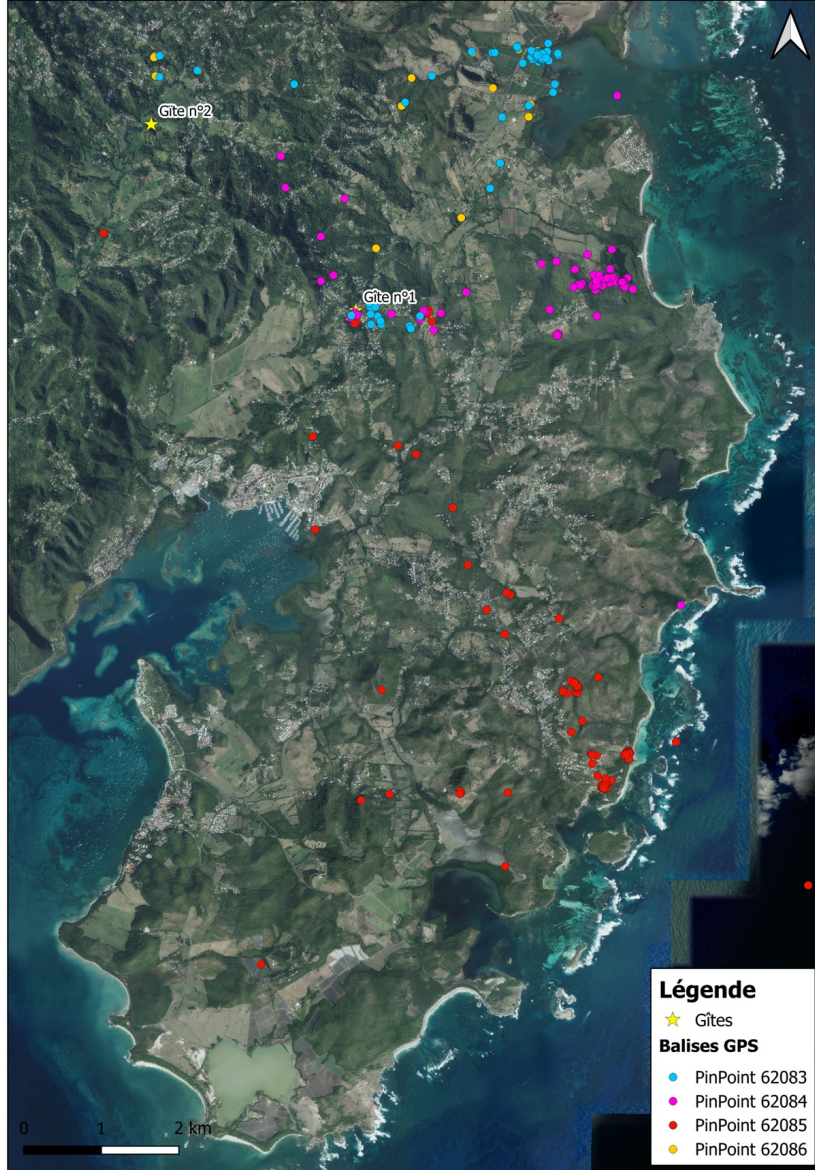
Etat d'avancement

Gîtes artificiels installés en amont

Suivi en cours de la colonisation des gîtes

Etude de suivi télémétrique réalisée →
*informations sur le comportement et lieu de
repos des brachyphylles*





Résultats du suivi télémétrique

Etat d'avancement

Gîtes artificiels installés en amont

Suivi en cours de la colonisation des gîtes

Etude de suivi télémétrique réalisée →
*informations sur le comportement et lieu de
repos des brachyphylles*

Permis de démolir obtenu → *démolition
prévue en novembre 2026*

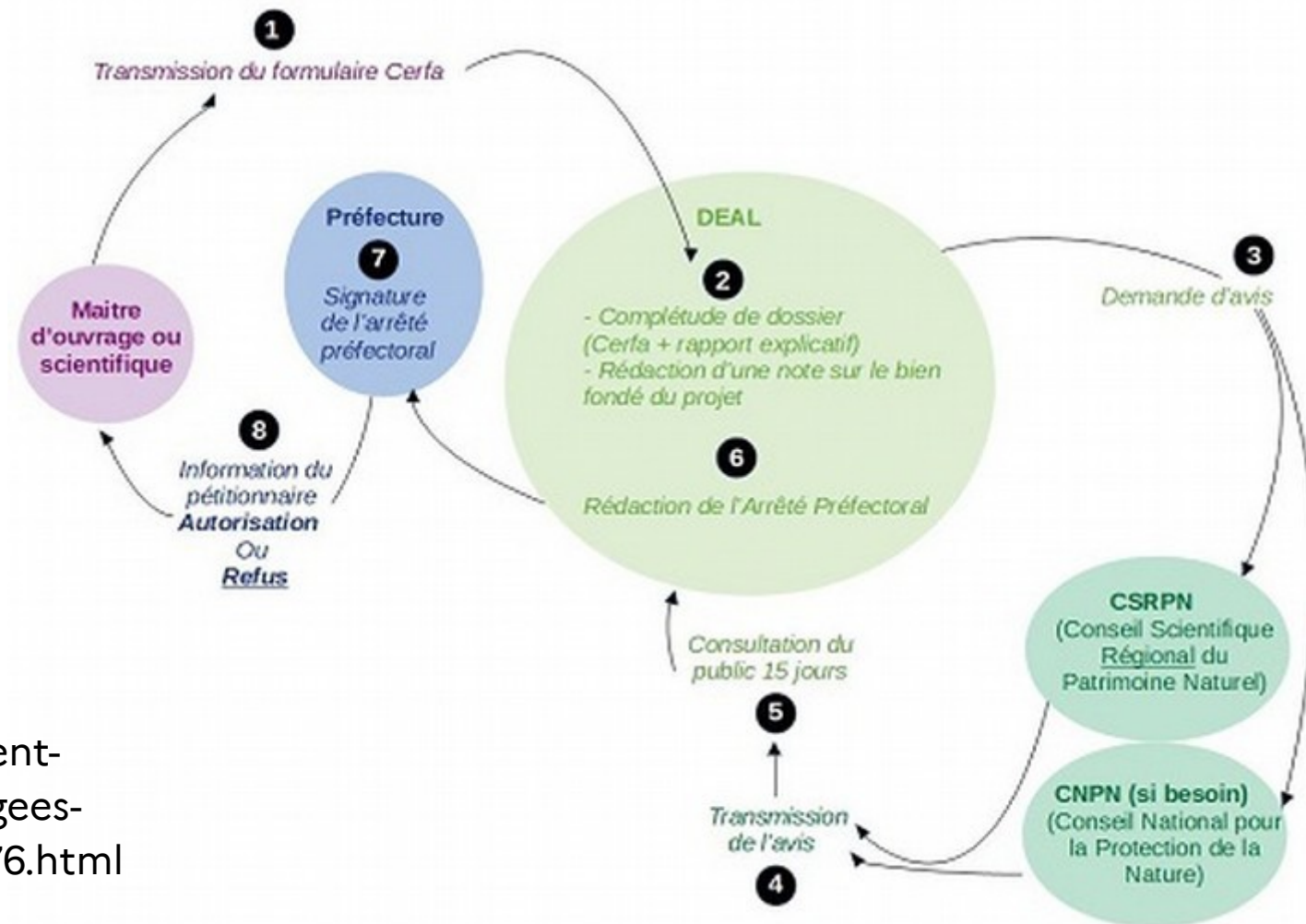
Instruction en cours du permis de
construire



Julie GRESSER – DEAL

Procédure Dérogation Espèces Protégées

[https://
www.martinique.developpement-
durable.gouv.fr/especes-protegees-
reglementation-nationale-a1476.html](https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/especes-protegees-reglementation-nationale-a1476.html)





Julie GRESSER – DEAL

Site DEAL - Boîte à outils

Mise à disposition d'outils **nationaux** et **locaux**



Julie GRESSER – DEAL

Site DEAL - Boîte à outils

Mise à disposition d'outils **nationaux** et **locaux** :
Guides, flyers, affiches, cartes...

En libre accès sur le site de la DEAL

<https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/boite-a-outils-locale-specifique-a-la-martinique-a1697.html>

<https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/boite-a-outils-generale-guides-et-protocoles-a1698.html>

<https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-nature-et-paysages-r415.html>

Julie GRESSER – DEAL

A venir :

Guide pour inventaire faune/flore et mesures ERC,
en cours de finalisation avec Biotope et le MNHN



Travail en cours avec les entreprises de 3D et formateur
Certibiocide, pour autoriser l'intervention sur les
chauves-souris dans le cadre d'une Dérogations Espèces
protégées

→ *accompagner les porteurs de projets pour la
mise en place de la démarche ERC*

Séquence 3 :

Prise en compte dans les aménagement globaux de la relation Homme-Nature



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Collectivité
Territoriale
de **Martinique**



Colloque Biodiversité

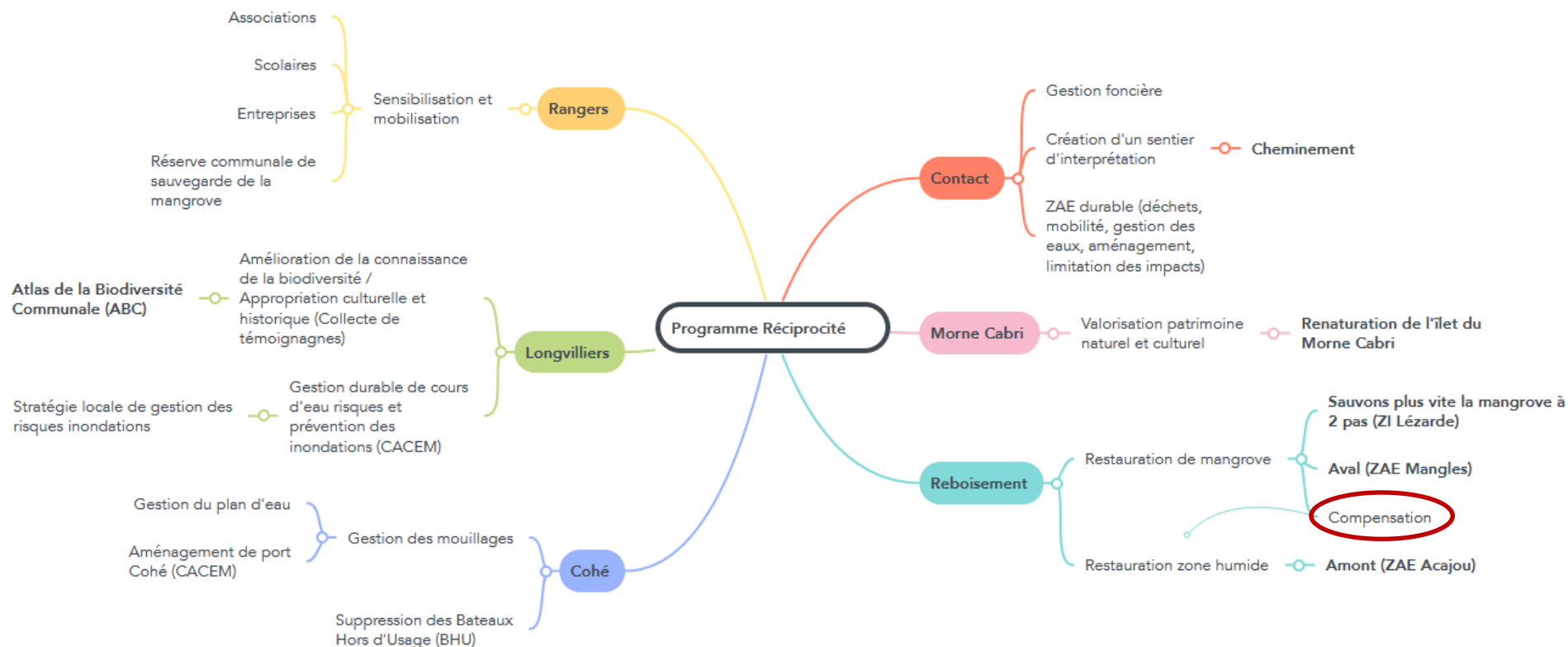
Programme « Réciprocité »

Jeudi 29 janvier 2026



01. Contexte

“Le programme
Réciprocité”



02. Reboisement- Compensation

Constat ➔ Présence de zones dégradées ou soumises à de fortes pressions

Cause ➔ La Martinique est en expansion, manque de foncier, ce qui accentue la pression sur les écosystèmes

Conséquences ➔ Écosystèmes dégradés → Perte de biodiversité → Vulnérabilité face au changement climatique

Outil de gestion ➔ Dans le cas où il n'a pas été possible d'éviter ou de réduire l'impact sur des milieux naturels, la compensation peut permettre de restaurer des écosystèmes.



Comment éviter cela?

- S'appuyer sur les outils et documents de planification et d'aménagement afin de mieux intégrer les zonages (PPRN, PLU etc.)
- Développer des actions de formation en interne (PAPI, PPRN, études amont ...)
- Renforcer la communication et sensibiliser afin d'appréhender la méconnaissance des milieux naturels



**« On peut dégrader en quelques minutes,
mais il faut des années pour restaurer »**



Projets en cours ou à venir



➔ Sollicitation pour des projets d'acteurs privés et publics

Difficultés rencontrées sur ce type de projet :

- Délais administratifs internes
- Manque de communication et d'appui interne
- Manque de moyens humains et matériels
- Concilier exigences écologiques, contraintes techniques et capacités humaines
- Compétences spécifiques limitées localement (ex : métiers de la restauration écologique)



Les avantages du partenariat privé:

- Plus de moyens
- Rapidité d'action
- Possibilité d'agir concrètement avant que tous les acteurs publics soient alignés
- Simplification administrative

Exemple de restauration

Contexte:

Présence d'entreprises dans une mangrove dégradée
en site classé zone N au PLU

Problématique:

- Recul de la mangrove
- Pression directe des activités économiques

Solutions :

- Gestion incitative → inciter les entreprises à être plus vertueuses dans leurs activités (réduction pollution, déchets, impacts) → restaurer les espaces naturels à travers des actions concrètes (nettoyage, préparation des sols, plantation)
- Coordination avec acteurs privés
- Sensibilisation et formation des équipes locales



03. Conclusion

Le **programme « Réciprocité »** souhaite agir concrètement sur les problématiques impactant la biodiversité Lamentinoise.

La volonté de la Ville :
en agissant ensemble, rapidement et efficacement pour restaurer les écosystèmes.



Merci pour votre attention

Conclusion

Qu'avez vous retenu de la table ronde
en 1 mot / 1 phrase ?



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Collectivité
Territoriale
de **Martinique**

Temps d'échanges

35 minutes



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Collectivité
Territoriale
de **Martinique**

Transition

Rdv cet après midi à 13h50



Table ronde : Exemples et conditions de faisabilité des projets de restauration/renaturation en Martinique

« Reboiser c'est bien mais sans se planter c'est mieux »



PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Collectivité
Territoriale
de Martinique